

# Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 12.04.2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 Avril à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel « salle de Réunions » de la Mairie, sous la présidence de Mr Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	P	LORPHELIN Jacqueline	P	MASSE Stéphane	P
MOREL Aline	P	HELUIN Pascal	E	ADAM Jean-Marie	P
BEAUDOIN Aurélie	A	DELESQUE Cyrille	P	LEBLANC Isabelle	P
CARPENTIER Jean-Joseph	P	BOUIC Fabienne	P	DELATTRE BUTIN Elodie	P
BARNABÉ Christian	P	MAILLET Maryline	P	FERAY Patrick	A

P = présent

E= Excusé

A = Absent

Date de la convocation : 06.04.2018

Nombre de conseillers

- en exercice : 15

- Présents : 12

- Votants : 13

Secrétaire de séance : Mme Elodie DELATTRE BUTIN

Pouvoir : - M. Pascal HELUIN donne pouvoir à M. Etienne DELARUE.

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26.03.2018.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26.03.2018.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des points à l'ordre du jour.

## - Communications du Maire

1) Comité de Jumelage : La prochaine réception de la délégation de Scharnebeck aura lieu du 10 au 13 Mai prochain. L'accueil aura lieu à 10h le 10.05.2018 à la Mairie. Le Comité remercie à l'avance le Conseil Municipal pour l'organisation d'un vin d'honneur comme chaque année et le convie à participer aux manifestations organisées.

2) Rallye de Dieppe : invitation à la concession Opel de Dieppe le 11.05.2018 à 19h pour l'ouverture du 46<sup>ème</sup> Rallye de Dieppe et au Casino de Dieppe le 13.05.2018 pour la remise des prix. M. Jean-Joseph CARPENTIER précise que les 3 barnums seront mis à disposition, sous la responsabilité de M. Paul HAUCHECORNE.

3) Caserne des Pompiers : le capitaine JOUXTEL demande si le personnel communal pourrait prendre en charge la tonte des espaces verts de la caserne représentant 30 m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

4) Courrier de Mme Sylvie BLOSSEVILLE : Formée par le Rectorat de Rouen, Mme BLOSSEVILLE accompagne les personnes souhaitant présenter un dossier de Validation des Acquis de l'Expérience et sollicite la mise à disposition d'un bureau ponctuellement. Le Conseil Municipal demande que les dates d'interventions soient précisées à l'avance afin de réserver le local adéquat.

5) Stade de Football : le 16.02.2018, la Commission Départementale des Terrains et Installations sportives du District de football de Seine-Maritime a effectué une visite du stade de football. Il s'avère que le terrain est en bon état mais quelques petits travaux doivent être réalisés (remblayer au pied des poteaux, installer des perches de soutien aux filets, fermeture de la main courante en 6 endroits). Le Conseil Municipal charge la Commission « Travaux - Bâtiments » de ce dossier.

6) Boulangerie CADOT : sollicite la possibilité d'installer une terrasse sur la voie publique comme l'an passé. Le Conseil Municipal répond favorablement à cette demande.

7) Société des Courses de Dieppe : proposition de dates pour le prix de la ville de Bacqueville en Caux moyennant une participation communale de 550 €. Le Conseil Municipal décide de retenir le dernier dimanche d'Août, soit le 26.08.2018. Monsieur le Maire précise que deux réunions hippiques sont programmées sur la commune cet été : le 22.07/2018 et le 12.08.2018.

8) Projet MAM (Maison d'Assistante Maternelle) : Monsieur le Maire a rencontré deux assistantes maternelles souhaitant créer une MAM en recherche d'un local adapté.

9) Travaux occasionnels : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a en sa possession les coordonnées et les tarifs des autoentrepreneurs qui interviennent sur la commune de Lammerville et qui pourraient éventuellement intervenir sur notre commune en cas de besoins urgents. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire et le responsable de la Commission « Travaux - Voiries, Cimetières » de rencontrer ces deux personnes.

10) Maison Médicale : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. THIBOUS pense toujours à un projet de Maison Médicale sur le territoire communal sous condition d'une participation de la commune, soit au niveau d'une acquisition foncière soit au niveau d'un dégrèvement de la taxe d'aménagement. Le Conseil Municipal charge la Commission « Finances » de ce dossier et l'invite à se rapprocher de la Communauté de Communes Terroir de Caux concernant la zone industrielle.

11) Pont annuel offert aux agents : sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accorde le vendredi 11.05.2018.

#### **- Budget Unique 2018 « Eau »**

Lors de la dernière réunion, le Conseil Municipal avait décidé de reporter le vote du budget unique 2018 « Eau » de la commune à la prochaine réunion du Conseil Municipal. La somme de 92 547 € inscrite au compte 20 en dépenses d'investissement qui faisait débat correspond en fait au montant prévu pour les travaux du captage lorsque la DUP sera effective. La Commission « Finances » a préféré privilégier les réseaux par rapport au captage en vue du transfert de compétence à la CCTC prévu en principe au 01.01.2019.

Le Budget Unique 2018 « Eau » de la Commune s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 109752 € et en dépenses et recettes d'investissement à 158 427 €.

Après ces explications, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Budget Unique 2018 « Eau » de la commune.

#### **- Communauté de Communes Terroir de Caux - Groupement de commandes voiries communales - année 2018**

Le Conseil Municipal a délibéré le 12.02.2018 pour inscrire les rues suivantes au Groupement de Commande de la CCTC :

- la Rue de l'Hippodrome et la Rue du Haras en enrobé (de l'intersection de la Route de Pierreville et la Rue de l'Hippodrome à l'intersection de la Route de Dieppe et la Rue du Haras),
- la Rue Jules Morel et la Rue des Ecussons (Hameau de Pierreville) en gravillonnage (de la dernière habitation de la Rue Jules Morel en direction de la plaine à l'intersection de la Route de Varenville et la Rue des Ecussons - Hameau de Pierreville).

Depuis cette date, des devis estimatifs ont été faits et il s'agit de les inscrire sur la délibération : 25 750 € HT pour la Rue de l'Hippodrome, 24 750 € pour la Rue du Haras et 44 480 € HT pour la Rue Jules Morel et la Rue des Ecussons.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces devis et rappelle que cette dépense a été inscrite au budget avec une subvention de 50% du montant HT de la CCTC.

### **- Communauté de Communes Terroir de Caux - Rapport de la CLECT**

Lors de la réunion du 12.02.2018, Monsieur le Maire informait le Conseil Municipal que l'attribution provisoire 2018 pour la commune serait de 55 361.55 € (84 538.55 € en 2017). La différence s'expliquait par le fait que la CCTC prenait en charge la participation normalement allouée par la commune au SDIS d'un montant de 29 177 €.

La Commission Locale des charges transférées s'est réunie le 12.03.2018 afin de déterminer le montant des transferts de charges pour toutes les communes de la communauté de communes « Terroir de Caux » sur :

- SDIS	29 177 €
- SYNDICAT DE BASSINS VERSANTS	16 197.60 €
- EGLISE DE MUCHEDENT	
- FORRIERE ANIMALE	
- MISSION LOCALE	
- TRANSPORT LYCEE + PRIMAIRE	
- ADMR	
- ENTRAIDE ET SERVICE	
- SYNDICAT DE COLLEGE	23 669.96 €
- CRECHE / GARDERIE	
- CENTRE DE LOISIRS	4 000 €
- VOIRIE	41 229.66 €

La CCTC doit reverser la somme de 4237.11 € à la commune au titre du remboursement voirie Saône et Vienne.

La Commune de Bacqueville en Caux devra donc verser la somme de 25 498.56 € à la CCTC au titre du transfert de charges 2018.

Aussi, il appartient aux communes membres, dans un délai de trois mois à compter de la notification du PV de la CLECT du 12.03.2018, de se prononcer sur ce rapport.

Le tableau des attributions de compensation provisoires au 01.01.2018 ainsi que le tableau portant calcul des transferts de charge 2018 sont joints au compte-rendu du 12.03.2018.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport de la Commission d'Évaluation des Transferts de Charges en date du 12 Mars 2018.

### **- Engagement de la Commune dans une démarche « zéro phyto »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de s'engager dans une démarche « zéro phyto » en exposant les points suivants :

- Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...). D'ailleurs, depuis le 01.01.2017, les collectivités ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires sur les voiries, dans les espaces verts, forêts et promenades ouverts au

public (en référence à la loi n°2014-110 du 06.02.2014, dite loi Labbé, encadrant l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, puis à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte n°2015-992 du 17.08.2015).

- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

- Il convient donc de faire le nécessaire afin de protéger les ressources en eau de la commune, soit le captage de la commune et, plus largement, toutes les eaux souterraines, superficielles ou littorales en s'engageant dans cette démarche et en demandant au délégataire d'en faire de même, si ce n'est déjà fait.

- Il est précisé, de plus, que les aides aux travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'Agence de l'Eau sont conditionnées à des actions concernant la protection de la ressource dont l'engagement de la collectivité dans une démarche zéro phyto ; des taux majorés d'aides pouvant être appliqués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- a décidé de s'engager dans cette démarche zéro phyto,

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

#### **- Commission « Travaux - Bâtiments », Cyrille DELESQUE**

1) Travaux Mairie : plusieurs réunions ont eu lieu afin de présenter différents schémas d'aménagement intérieurs des locaux de la Mairie, d'Animômes et de la Salle des fêtes, mais aussi l'aspect extérieur de l'extension du bâtiment. Une estimation AVP a également été calculée mais doit être affiné suites aux diverses modifications demandées par la Commission.

2) Eglise de Bacqueville en Caux : le vitrail a été changé par l'entreprise DELAMOTTE RAMEAU.

3) Toiture Ancienne Gendarmerie : des devis ont été demandés aux entreprises RENAULT et DELAMOTTE. La Commission est toujours en attente de précisions concernant le devis de l'entreprise RENAULT (pas de réactions suite à diverses relances). Le Conseil Municipal décide donc de retenir le devis de l'entreprise DELAMOTTE d'un montant de 2 698.08 € TTC.

4) Vestiaires du Tennis : le descriptif pour le lancement de la consultation est en cours de rédaction.

#### **- Commission « Travaux - Voiries, Cimetières », Stéphane MASSE**

1) Stationnement Rue du Dr Etienne Bourgoix : suite à un RDV sur place avec la Direction des Routes, un pré-marquage de 3 places de stationnement a été réalisé au niveau du n°32 de la rue. Le Conseil Municipal, le 12.02.2018, avait décidé d'essayer cette proposition au Printemps. La Commission souhaite donc que la Direction des Routes soit relancée pour la mise en place de cet aménagement. Un arrêté municipal sera pris.

2) Entreprise COLAS - Cheminement piétons château d'eau : 6 748.80 € TTC. Les travaux ont été réalisés et réceptionnés.

3) Cheminement piétons - Carrefour Contact : le Conseil Municipal charge la Commission de ce dossier (entretien notamment).

#### **- Commission « Finances », Monsieur le Maire**

1) Salle des fêtes : Le personnel communal, depuis une délibération de 2013, a la possibilité de louer la salle des fêtes une fois par an au prix de 50 €. Monsieur le Maire propose que cette possibilité soit également offerte aux agents du SIVOS. Le Conseil Municipal charge la Commission « Finances » de ce dossier (idem pour le personnel du CCAS ? Pour les élus ? 50 € ? 100 ?)

**- Commission « Eau, Assainissement et Urbanisme », Stéphane MASSE**

1) Diagnostic du réseau d'assainissement : Suite à la réunion du 15.03.2018, la phase 2 consistant en la recherche des eaux parasites sur le réseau, la réalisation de tests à la fumée et le levage de l'ensemble des tampons d'assainissement a débuté. Un rapport sera fait en juillet 2018.

2) Revitalisation du Centre Bourg : le diagnostic de l'étude a été présenté à l'ensemble des personnes publiques associées le 20.03.2018 et sera présentée le 17.04.2018 à 18h en réunion Toutes Commissions et à 20h à la population. Le résultat de cette étude sera présenté aux personnes publiques associées début juillet 2018.

**- Commission « Foires - Marchés - Fêtes - Loisirs - Culture », Jean-Joseph CARPENTIER**

1) Fleurissement :

- la Commission propose de donner à Paul les grés récupérés suite à la suppression des massifs. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

- Le massif situé devant le monument aux Morts de la Place du Général de Gaulle va être remplacé par une fresque en autobloquants représentant le blason de la commune, les travaux sont en cours.

2) Défibrillateur : les patches, les compresses et le masque « bouche à bouche » ont été changés pour un montant de 129.30 € TTC. Une date doit être programmée pour une démonstration d'utilisation du matériel aux agents (commune et SIVOS), de préférence un mercredi matin afin d'atteindre un maximum d'agents.

3) Cirque : suite aux dégâts causés par le cirque sur le parking du Football lors de la période de «grand gel», la Commission décide de ne retenir qu'un seul cirque par an mais en été. A ce jour, les cirques VENISSIA et EURO CIRCUS ont été refusés.

4) Barrières de Longueville sur Scie : les agents les ont récupérées et le Conseil Municipal souhaite qu'un courrier de remerciements soit adressé au Conseil Municipal de Longueville sur Scie.

5) Foire Agricole 2018 : elle aura lieu le 08.05.2018 de 9h à 14h. Le stand pour la dégustation de viande et les petits animaux (en cage) seront déplacés et installés dans la route barrée sur la Place, afin de tout regrouper.

6) SACEM : la sonorisation prévue pour la quinzaine de Noël est annulée.

7) Feu d'artifice 2018 : le devis de l'entreprise FP Artifices a été retenu pour un montant de 3 500 € TTC, un pack « bleu-blanc-rouge » d'une valeur de 250 € est offert.

8) Marché Hebdomadaire : la Commission souhaite que les exposants soient pointés chaque mercredi avec signature d'un registre de présence et que la facturation soit faite par titre tous les 2 mois. De plus, la Commission propose d'interroger les exposants sur la possibilité de déplacer le marché au Dimanche matin dans la rue en lieu et place du Mercredi matin. Le Conseil Municipal demande que ce point soit revu lors de la prochaine réunion de Conseil afin de laisser le temps à la Commission de questionner l'Union Commerciale.

9) Décoration de Noël : la Commission sollicite l'attribution d'un budget de 1 400 € pour acheter des décorations afin d'illuminer davantage de rues. Le Conseil Municipal transfère cette demande à la Commission « Finances ».

## **- Commission « Logement », Aline MOREL**

1) Logements du Haras :

- Logement de Type F1 (au-dessus du porche) : la commission propose de continuer à le louer meublé et équipé. M. MUGUET sera locataire du 15.04 au 30.11.2018. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

- Logements de Type F5 : la commission propose qu'ils soient loués non plus meublés mais équipés (plaques de cuisson, machine à laver, four et lave-vaisselle). Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

## **- Commission « Informations : Bulletin Municipal - Internet », Jean-Marie ADAM**

1) Site Internet : La rubrique CNI/passeports qui concerne la prise de rendez-vous a été déplacée afin de la rendre plus rapidement accessible. Elle est maintenant sur le bandeau en haut à gauche de la page d'accueil et en bas de l'écran à droite (Précédemment il fallait passer par vie municipale et infos pratiques avant d'y accéder).

La commission propose par ailleurs :

- D'ajouter au site une rubrique planning des salles (salle de réunions et salle des fêtes), en consultation pour le public, afin que ceux qui souhaitent réserver aillent préalablement vérifier les disponibilités. (coût de l'adhésion illimitée, 77€).
- De réaliser et mettre en ligne, auprès des associations qui le souhaitent une présentation vidéo de l'association.

Le Conseil Municipal valide ces deux propositions.

Une question se pose. Continuons-nous d'utiliser les compétences informatiques de Julien DELAUNAY gratuitement ou lui proposons-nous de facturer ses services ? Monsieur le Maire propose que la somme de 1000 € par an lui soit attribuée. Le Conseil Municipal charge la Commission « Finances » de ce dossier.

2) Bulletin Municipal : Celui d'avril a été distribué. Un lecteur qui a découvert le poisson d'avril nous demande ce qu'il a gagné.

## **- Questions diverses**

1) MUTUALIA : suite à un RDV avec M. ADAM et M. BARNABE, Mutualia propose d'installer un stand lors de la Foire Agricole et envisage une dotation pour 2019. Une correspondante de la Mutuelle a rencontré l'Amicale des Aînés.

2) CNAS : M. ADAM informe le Conseil Municipal qu'il a participé ce jour à l'Assemblée Générale du CNAS et qu'il fera un rapport lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

3) Rue Augustin Mouquet : M. DELESQUE signale qu'un lampadaire grille régulièrement dans cette rue.

4) Fête de la Saint Eutrope : elle aura lieu à Pierreville le 06.05.2018 en même temps que la Foire à Tout de l'AMCB (sur la Place du Générale de Gaulle). Mme MOREL signale que la Salle de Pierreville est louée à des particuliers le 05.05.2018.

5) Une réunion des commissions « Finances », « Travaux - Bâtiments » et « Eau, Assainissement et Urbanisme » est prévue le 23.04.2018 à 18h concernant la revitalisation du Centre Bourg et la réhabilitation de la Mairie, ainsi que quelques points transmis à la Commission « Finances » ce jour.

6) Boulodrome : M. CARPENTIER a été interpellé par des riverains qui ne peuvent plus jouer à la pétanque sur le boulodrome, celui-ci étant maintenant clos. Le Conseil Municipal invite les riverains souhaitant jouer à la pétanque à le faire sur le parking du Football ou à adhérer au club.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : le 28.05.2018 à 20h.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h50.